MAIRIE
PORTES-EN-VALDAINE

Le six octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures a eu lieu dans la salle du conseil municipal le conseil municipal convoqué par mail le 28 septembre 2026.

Présents : Manuel ANTOINE, Thibaut BASTET, Florian BRACHET, Mathieu CHARRAS, Laurence DOSE, Christelle LACOUR, Olivier LAGRANGE à partir de 19h35, Rachel LAURENT, Hervé LEYDIER, Sylvie MARTIN
Absent : Sébastien BAUR
Absent ayant donné pouvoir : Olivier LAGRANGE a donné pouvoir à Hervé LEYDIER

Votants : 10
Une quinzaine de personnes sont présentes dans le public.
Le quorum est atteint.
Secrétaire de la séance : Hervé LEYDIER
Séance ouverte à 19h00

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été envoyé à tous les élus par mail, M. le maire demande s'il y a des observations. Ce document n'appelle aucune observation de la part des conseillers présents. Il est adopté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen, au débat et au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour, étant précisé que l'attendu des délibérations ont été adressés aux élus par mail.

---

**1 Cofinancement d'une étude d'aide à la décision préalable à des travaux d'économie d'énergie sur le bâtiment Mairie/École/Cantine/Logements**

Par délibération du 03 novembre 2022, la commune Portes en Valdaine a fait le choix d'adhérer à la Compétence Efficacité Énergétique, à travers sa formule « Énergie Plus ». Cette adhésion lui donne accès au cofinancement d'une « étude d'aide à la décision de travaux énergétiques préalable » à la rénovation d'un bâtiment communal.
La commune projette des travaux d'économie d'énergie sur le bâtiment Mairie/École/Cantine/2 logements.
Pour ce faire, la collectivité sollicite auprès de Territoire d'Énergie Drôme – SDED, une prestation intellectuelle d'aide à la décision cofinancée par les deux parties. Le choix du prestataire sera soumis à l'avis de la commune avant signature. La commune prendra à sa charge 30% du montant de la prestation, les 70 % restant étant financés par le SDED.

Votants : 10 Pour : 10

**2 – Tarifs de location de la licence IV (à compter du 15 octobre 2026)**

M. le maire informe le conseil municipal que l'acte notarié relatif à l'acquisition de la licence IV a été signé le 28 septembre 2026. Il convient à présent de fixer les tarifs de location de la licence. La commission des finances propose les tarifs suivants (la commune n'est pas assujettie à la TVA) :

- un mois : 200 €
- un semestre : 800 €
- une année : 1200 €

M. Antoine indique qu'il aurait souhaité avoir eu connaissance de ces propositions avant la séance. M. le maire précise que le projet de délibération a bien été envoyé par mail à tous les conseillers avant la séance, comme il est d'usage.
M. Antoine demande s'il pourrait être envisagé ultérieurement l'étude d'un tarif pour les associations communales. La commission « associations » sera sollicitée pour répondre à cette demande.
Les conditions de location seront indiquées dans le contrat de mise à disposition de la licence IV, débit de boissons qui sera signé à chaque demande de location. Le locataire devra préalablement répondre à l'ensemble des conditions légales et réglementaires exigées pour l'exploitation de cette licence, notamment avoir suivi la formation imposée par le code de la santé publique pour l'exploitation d'un débit de boissons alcoolisées et obtenu un permis d'exploiter.
Votants : 10 Pour : 10

**3 – Tarifs des coupes affouagères 2027**

Dans le cadre de la préparation des coupes de bois 2027, il convient de fixer le tarif des coupes affouagères qui seront exploitées. Les Portois(es) souhaitant s'inscrire aux futures coupes sont invités à se faire connaître au plus tard le 18 octobre 2026 par mail. Le nombre reste limité à 15 personnes. Il est importance de respecter les consignes lors des travaux. Le tarif de la coupe affouagère 2024-2026 était de 140 €. M. le maire propose de maintenir ce tarif pour l'année 2027.

Votants : 10 Pour : 10

**4 – Indemnités Maire, 3 adjoints et conseiller municipal délégué**

M. le maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération du 05 mai 2026 relative aux indemnités versées au maire et aux adjoints auxquels il a décidé de déléguer des fonctions par arrêté. Toutefois, il a toute liberté pour décider de déléguer ses fonctions à des conseillers municipaux. Cette délégation entraîne le versement d'une indemnité, sauf si l'élu y renonce. Il informe l'assemblée qu'à ce jour, il a choisi d'avoir un second conseiller municipal délégué qu'il a nommé au 28 septembre 2026 pour intervenir dans le domaine de l'urbanisme et de la communication. L'enveloppe indemnitaire actuelle ne devant pas être dépassée, la commission des finances a validé la proposition du maire et des adjoints de diminuer leur indemnité pour que le conseiller municipal délégué puisse bénéficier du même montant que les 3 adjoints.

| FONCTIONS | MONTANT BRUT selon les délibérations du 05 mai 2026° | % DE L'INDICE BRUT DE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE | NOUVEAU MONTANT BRUT | NOUVEAU % DE L'INDICE BRUT DE TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE |
|---|---|---|---|---|
| MAIRE | 822,10 € | 20 % | 714,40 € | 17,38 % |
| 1ER ADJOINT | 226,08 € | 5,50 % | 196,48 € | 4,78 % |
| 2EME ADJOINT | 226,08 € | 5,50 % | 196,48 € | 4,78 % |
| 3EME ADJOINT | 226,08 € | 5,50 % | 196,48 € | 4,78 % |
| CONSEILLER DELEGUE à l'urbanisme et à la communication | | | 196,48 € | 4,78 % |
| **ENVELOPPE GLOBALE** | | **36,50 %** | | **36.50 %** |

Soit une baisse de 13,10 % des indemnités brutes du Maire et des 3 Adjoints.

Votants : 10 Pour : 9 Abstention : 1 (M. Charras)

Informations diverses

M. le maire informe qu'il a rencontré Mme Catinot, habitante de Rochefort en Valdaine depuis 20 ans qui a le projet d'ouvrir un lieu dans un village rural comme le nôtre pour y apporter un commerce circuit court alimentaire et un lieu de vie intergénérationnel (partage autour d'un café, rencontre, atelier, jeux de société etc.). Mme Catinot va réaliser un sondage (environ 10 mn) et passera rencontrer les habitants pour connaître leur point de vue, leurs attentes, leurs besoins. Elle présentera son projet le 13 novembre 2026 à 18h30, à la salle du conseil et des associations, et proposera un temps d'échange avec les participants.

Mme Fraysse, inspectrice des finances publiques, conseillère aux décideurs locaux, viendra commenter la valorisation financière 2021-2025 que M. le maire lui a commandé en début de mandat. Cette réunion est réservée des élus.

M. le maire expose que le projet du Conservatoire musiques & théâtre de Montélimar agglomération porte à échéance en 2027. Les mois qui viennent seront donc consacrés à l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement. M. Combier, directeur, souhaite faire de cette élaboration un processus collectif de transformation, plaçant la coopération et la participation au cœur de la méthode autant que du contenu. Pour lui, c'est l'occasion de permettre à chaque habitant de pouvoir exprimer son point de vue sur le conservatoire. Pour ce faire et en prélude à un travail plus conséquent, M. Combier a élaboré un questionnaire qu'il souhaite diffuser largement et accompagner cette diffusion d'une rencontre avec les Portois(es) le 20 novembre à 18h30 à la salle des fêtes. Il s'agira d'un moment à la fois informatif (qu'est-ce que le Conservatoire ?), artistique (petites formes artistiques par des élèves ou des artistes professionnels) et convivial (échanges informels). Les communes du SIVOS seront les bienvenues.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au cimetière à 11h30. Elle sera suivie d'un apéritif convivial.

Les vœux du maire à la population auront lieu le vendredi 22 janvier 2027 à 19h à la salle des fêtes.

Compte rendu des commissions

**Commission voies et réseaux**

**(Élu délégué : Olivier Lagrange absent, compte rendu fait par Thibaut Bastet)**

Les buses prévues à St Laurent ont été posées et la coupe d'eau au Chatelard a été atténuée. Le chemin sera refait en 2027.
Les broyages sont terminés (bas de la commune) et le lamier va passer prochainement. Pour limiter les coûts, les élus de la commission voirie seront mis à contribution (remorque + main d'œuvre).
Dernièrement, M. le maire et 2 adjoints ont construit une butte sur le chemin du Prieuré pour pallier les inondations chez des particuliers en raison d'un labour trop proche de la voirie. Si cela ne suffit pas à canaliser le ruissellement, des bordures de type T2 seront mises en place.
M. le maire et notre agent municipal ont réparé la passerelle sur le Lançon (pose de poteaux).

**Commission association, vie culturelle (Élue référente : Sylvie Martin)**

Madame Martin rend compte au conseil municipal du week-end des Journées Européennes du Patrimoine que la commune a organisé à l'Église pour la 1ère fois. 70 personnes se sont succédées sur deux jours pour venir admirer les œuvres de trois artistes : M. Soubeyrand, peintre, M. Prados, sculpteur et les œuvres de Mme Martin. Un apéritif convivial a été offert par la municipalité sous le nouveau barnum offert par la Région. Son propos est agrémenté d'un diaporama confectionné pour l'occasion par la commission communication. Dans la mesure du possible, un concert de Noël sera organisé le 20 décembre à l'église. La commission recherche activement des artistes musiciens et/ou chanteurs.

Par ailleurs, Mme Martin informe qu'elle a suivi la formation défibrillateur, comme elle s'y était engagée en mars 2026. Elle va pouvoir engager des sessions de formation dès le début de l'année 2027 pour ceux qui le souhaitent.

**Commission Affaires sociales (Elue référente : Laurence Dose)**

Mme Dose indique que la semaine bleue a été une réussite. 70 personnes étaient présentes. Merci aux bénévoles. Elle demande au conseiller secrétaire de bien vouloir rapporter strictement ses propos dans le compte rendu du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h30.

Questions du public

A la question concernant le projet Hy Fen (canalisation d'hydrogène), M. le maire précise que la concertation préalable de ce projet se déroule du 28 septembre au 20 décembre 2026. Toutes les informations sont disponibles sur : https://concertation.projet-hyfen.com/

Concernant la mise en œuvre des coupes de bois, M. Leydier rappelle que tout était bien précisé dans son mail à la population. Le nombre reste limité à 15 personnes. La date limite d'inscription est fixée au 18 octobre 2026. Les coupes de bois 2026 doivent impérativement être terminées au plus tard le 31 décembre 2026. Les autorisations de coupe seront délivrées à partir du 15 octobre 2026. Dans son courriel, il a insisté sur l'importance de respecter les consignes concernant les souches d'arbres (celles-ci doivent être coupées au plus bas possible, idéalement à ras du sol). Il s'est rendu sur place avec le technicien de l'ONF. Ils sont pu constater que certaines souches n'étaient pas suffisamment basses et engagent les bénéficiaires des coupes à respecter cette consigne lors des travaux.

19h35 arrivée de M. Olivier Lagrange.

Une riveraine du chemin de la Tour informe que le fil du téléphone est à terre. M. Lagrange invite les riverains à se manifester auprès d'Orange. De son côté, il a fait le nécessaire.

L'arbre mort le long du Lançon à hauteur de l'Auberge interpelle des utilisateurs du parking. M. le maire informe qu'il sera abattu avant les illuminations.

Des habitants du chemin du Serre de Vinson s'inquiètent, en cas de fort cumul de pluie, des crues du Merdary (lit encombré) alimenté par les eaux de ruissellement de cette voie communale. Certes, des travaux ont été engagés par l'ancienne municipalité mais n'ont eu aucune efficacité. Lors de forts épisodes pluvieux, le garage d'une maison est régulièrement inondé alors que son propriétaire entretien régulièrement le Merdary. M. le maire informe que la municipalité ne peut pas engager des travaux de curage en propriété privée et que ce ruisseau n'est pas pris en compte dans le cadre des travaux d'entretien du SMBRJ. Aussi, il propose de contacter les riverains (propriétaires et exploitants), avec la commission voirie, et de faciliter un dialogue et une médiation entre eux, afin qu'une solution efficace et pérenne puisse être trouvée. C'est ce qu'il a fait pour St Laurent.

Quant à l'entretien des berges du Lançon, M. le maire rappelle que Syndicat Mixte du Bas Roubion Jabron est seul à pouvoir intervenir dans ce milieu. A sa demande, des travaux ont déjà été réalisés pour consolider la berge en rive gauche, en amont de la passerelle.

Pour conclure, une personne du public remercie les élus pour les temps d'échanges à la suite des conseils municipaux.

**Le Maire,**

**Thibaut BASTET**

MAIRIE DE PORTES EN VALDAINE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26160

**Le secrétaire de séance**

**Hervé LEYDIER**